

# DEMANDE DE RÉSERVATION

## stagiaires du CFD

La Résidence Relais IGESA propose un hébergement destiné **prioritairement aux stagiaires du CFD, avec une priorité pour les stagiaires en formation longue** (supérieure à 1 semaine). Cette priorité s'applique jusqu'à 30 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, les demandes sont prises en compte par ordre d'arrivée.

**Modalités de réservation** : adresser la demande de réservation à partir du présent imprimé dûment renseigné à :

**Centre de formation de la défense – Résidence Relais IGESA** 16, boulevard Lahitolle 18021 BOURGES CEDEX  
☎ 02.48.66.51.82 - Fax : 02.48.66.51.31 - @ : [bourges@igesa.fr](mailto:bourges@igesa.fr)

A réception de ces documents, la Résidence Relais IGESA adressera la confirmation de réservation ou informera le stagiaire de l'indisponibilité dans la période souhaitée.

Mr  Mme  Nom : ..... Prénom : .....

Établissement : .....

Adresse : .....

VILLE ..... CODE POSTAL .....

☎ Téléphone fixe: ..... ☎ Téléphone Portable : .....

Courriel @ : .....

Intitulé de la formation au CFD : .....

Type de chambre souhaité (voir grille tarifs) : .....

Date d'arrivée \* : ..... / ..... / ..... Date de départ : ..... / ..... / .....

\* si arrivée la veille du début du stage, indiquer la date de la veille

Je n'autorise pas l'IGESA à m'envoyer toute prospection directe concernant ses produits et ceux de ses partenaires.

Date et signature du demandeur

### **CONDITIONS GENERALES DE VENTES**

#### Mise à disposition des chambres

Le jour d'arrivée, la chambre est mise à disposition à partir de 12h00.

Le jour du départ, la chambre doit être libérée à 8h30 par les stagiaires (local mis à disposition pour la dépose des bagages).

#### Tarifification

La tarification applicable est la tarification mentionnée dans la grille tarifaire (cf livret d'accueil résidence IGESA de Bourges ou sur [igesa.fr](http://igesa.fr)).

Parking gratuit en extérieur, selon disponibilité.

Animaux : les animaux ne sont pas admis dans la résidence.

#### Conditions de vente

##### 1- Conditions de réservation

Les personnels en stage bénéficient d'une réservation prioritaire. Cette priorité s'applique jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée. Passé ce délai, les demandes de réservation sont prises en compte par ordre d'arrivée. La réservation confirmée est garantie jusqu'à J+1 à 12h00.

Une demande de réservation pour laquelle aucun acompte n'a été versé dans un délai de 15 jours avant la date de début de séjour n'est pas garantie. La vente de dernière minute (de J-5 à J) pour laquelle aucun acompte n'a été versé est maintenue jusqu'au jour J à 18h00.

##### 2- Conditions d'annulation

Toute réservation ayant fait l'objet d'un versement d'acompte peut être annulée par le client jusqu'à J-2 à 19h00 sans pénalité.

L'annulation intervenant après J-2 19h00, ou en cas de non présentation du stagiaire à la résidence entraîne la facturation d'une nuitée par encaissement de l'acompte, sauf pour les cas de force majeure.

Tout séjour commencé est dû. En dehors des cas de force majeure, l'annulation en cours de séjours ne donne droit à aucun décompte ou remboursement.

##### Cas de force majeure

Il n'est pas appliqué de pénalité dans les cas suivants :

- décès du demandeur, du conjoint, d'un ascendant direct (père ou mère) ou d'un enfant.
- hospitalisation du demandeur, du conjoint, de l'ascendant direct ou d'un enfant à la date du séjour, (certificat d'hospitalisation à fournir par courrier, scan ou fax, le certificat médical n'est pas pris en compte).

**Le formulaire de demande de réservation est téléchargeable sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr) / « Vacances hôtels »**